Forfaits / Plafonds 2027

Prise en charge des Études promotionnelles et formations qualifiantes

Pour les établissements de plus de 1 000 agents (en ETP)

⇒ **Application d'un forfait/plafond** pour les diplômes suivants :

Formations	Forfaits / Plafonds
Diplôme d'Etat d'aide soignant	36 348 €
Diplôme d'Etat d'infirmier	118 127 €
Diplôme de cadre de santé	46 878 €
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	39 213 €
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc operatoire	80 619 €
Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	102 136 €
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	25 267 €

⇒ **Pour les autres formations qualifiantes**, un taux de prise en charge de **85 %** sera appliqué au coût réel du dossier

A NOTER

Ces forfaits plafonds sont des **sommes maximales** qui seront accordées aux établissements. Cela permet donc à chaque établissement d'envisager un cofinancement plus important sur certains dossiers.

Vos conseillers en gestion de fonds restent à votre disposition pour analyser, à vos côtés, à chaque campagne EP, la meilleure des stratégies.